### UN!



## NATIONS UNIES

# ASSEMBLEE GENERALE



Mi 4 - ...

Distr.
GENERALE

A/36/571 2 octobre 1981 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session Point 69 j) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : ENVIRONNEMENT

Relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement

#### Note du Secrétaire général

- 1. Au paragraphe 5 de sa résolution 35/74, en date du 5 décembre 1980, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour appliquer les recommandations du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) relatives aux travaux des organismes des Nations Unies sur les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement, ainsi que sur les recommandations formulées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1980/49 en date du 23 juillet 1980.
- 2. Dans l'état qu'il a présenté sur les incidences administratives et financières de la résolution (A/C.2/35/L.121), le Secrétaire général a indiqué que le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, comme suite à la demande susmentionnée, aurait l'intention de poursuivre en 1981 l'élaboration d'un programme de travail compte tenu des directives de fond données par le Groupe d'experts de haut niveau sur les relations réciproques réuni par le Directeur exécutif du PNUE 1/ et eu égard aux autres recommandations que le Groupe formulera en 1981.
- 3. Par la suite, le Conseil économique et social, dans sa résolution 1981/51 du 22 juillet 1981, s'est félicité de la déclaration qu'a faite le Directeur général, dans laquelle il a présenté, dans leurs grandes lignes, les éléments d'un programme de travail à l'échelle du système, tel qu'il avait été prévu, et l'a prié d'en mettre au point la version définitive, afin de le soumettre à l'Assemblée générale, à sa trente-sixième session.
- 4. Le Secrétaire général transmet, ci-joint, le rapport établi par le Directeur général en application des résolutions susmentionnées.

81-25135

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 25 (A/35/25), annexe II.

#### ANNEXE

# Rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

#### TABLE DES MATIERES

			Paragraphes	Pages
I.	INTR	ODUCTION : TEXTES DE BASE	1 - 4	2
II.	CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL		5 - 12	3
III.	PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERNANT LES RELATIONS RECIPROQUES ENTRE LES RESSOURCES, L'ENVIRONNEMENT, LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT		13 - 29	6
	Α.	Objectifs du programme	13	6
	В.	Eléments constitutifs du programme	14 - 18	6
	C.	Domaines d'activités	19 - 23	7
	D.	Activités rentrant dans le cadre du programme pour 1981-1982	24 - 25	10
	E.	Appui au programme	26 - 29	10

#### APPENDICE

Projets à inclure dans le programme de travail sur les relations réciproques à l'échelle du système

#### I. INTRODUCTION: TEXTES DE BASE

- 1. Dans la déclaration qu'il a faite au Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1981 (E/1981/SR.25, par. 15 à 27), le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a décrit succinctement les textes qui étaient à l'origine de la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution 35/74, en date du 5 décembre 1980, concernant les travaux des organismes des Nations Unies sur les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement. Dans sa déclaration, le Directeur général a également exposé les méthodes qu'il se proposait d'appliquer et les considérations dont il tiendrait compte, sous réserve des directives que le Conseil pourrait souhaiter formuler, en ce qui concerne l'élaboration du programme de travail envisagé par la résolution. En dernier lieu, aux fins d'examen par le Conseil, il a présenté dans leurs grandes lignes, les éléments du programme de travail et indiqué les mesures prises en vue de la création d'un fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités spécifiques ayant trait aux relations réciproques.
- 2. Dans sa résolution 1981/51 du 22 juillet 1981, le Conseil économique et social s'est félicité de la déclaration du Directeur général et l'a prié, compte tenu des éléments mentionnés plus haut, de mettre au point la version définitive des propositions relatives au programme de travail à l'échelle du système, pour que l'Assemblée générale puisse les examiner à sa trente-sixième session et de prendre les décisions appropriées en vue de sa mise en oeuvre, compte tenu également de la résolution 1981/73 du Conseil, en date du 24 juillet 1981. Le Conseil s'est également félicité de la création du fonds général d'affectation spéciale destiné à faciliter la mise en oeuvre du programme de travail à l'échelle du système à entreprendre en vertu de la résolution 35/74 de l'Assemblée.
- 3. Dans sa résolution 1981/73, le Conseil économique et social a fait siennes, en principe, comme l'a recommandé le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a/, les propositions présentées par le Groupe d'experts de haut niveau en ce qui concerne le programme de travail sur les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement b/, et le rôle important que le Programme devrait jouer à cet égard, conformément à son mandat. Le Conseil a également demandé au Directeur général de faire le nécessaire pour assurer la mise en oeuvre de ces propositions dans le cadre du programme de travail qui doit être établi en application de la résolution 35/74 de l'Assemblée générale, compte tenu de la résolution 1981/51 du Conseil, et pris note des vues exprimées par le Conseil d'administration au sujet du rapport du Secrétaire général sur les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement (E/1981/65).

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 25 (A/36/25), annexe I, décision 9/1, sect. II.

b/ Ibid., annexe II.

4. Le présent rapport est soumis en application des deux résolutions du Conseil économique et social susmentionnées et conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 35/74 de l'Assemblée générale.

#### II. CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

- Dans la déclaration qu'il a faite au Conseil, le Directeur général a décrit les méthodes et exposé les considérations qui constituent le cadre du programme proposé sur les relations réciproques. Dans ce contexte, on rappelera que le principal objectif à long terme des activités qui seront entreprises dans le cadre du programme proposé consiste à faire en sorte que la communauté internationale sache mieux préparer l'avenir de l'humanité, tant à l'échelon mondial que dans les régions critiques, en acquérant un ensemble de connaissances et de perspectives pouvant être utilisées dès maintenant lors de l'élaboration des politiques. Cette préoccupation ressort de l'ampleur croissante des activités humaines et de leurs répercussions visibles sur la capacité de production et de reconstitution de la base de ressources biophysiques et de l'écosystème dans lequel vit l'homme. Le caractère urgent de cette tâche est souligné par l'évaluation globale des travaux entrepris jusqu'à présent, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport au Conseil économique et social (E/1981/65). Il ressort dudit rapport que l'adoption de mesures visant à enrayer les tendances néfastes dans les domaines de la population, des ressources et de l'environnement ne peut être différée, sans exclure d'importantes options et qu'un certain nombre d'options considérées comme réalisables il y a seulement 10 ans ne le sont plus aujourd'hui. On mentionnera à ce sujet la possibilité de stabiliser la population mondiale d'ici la fin du siècle et la perspective d'une transition dans le domaine de l'énergie sans pénurie de pétrole.
- 6. D'après les études effectuées jusqu'à présent, ce sont les pays en développement qui sont les plus gravement menacés. La dégradation des sols est plus avancée dans les zones arables mais non cultivées où les précipitations sont fortes que dans les zones agricoles irriguées. Les pertes alimentaires après les récoltes sont particulièrement lourdes parmi les exploitants pratiquant une agriculture de subsistance. Alors qu'en général on s'est surtout préoccupé de la diminution des ressources non renouvelables, ces études indiquent que, paradoxalement, ce sont les ressources renouvelables en général qui sont les plus menacées. Ainsi, le problème de la pauvreté et de la reconstruction des ressources renouvelables sont étroitement liés. On constate également les manifestations critiques de ces relations réciproques dans les pays développés, bien que sous des formes différentes. Ainsi, parmi les causes profondes de la crise de l'énergie, on mentionnera les modes de production et de consommation des pays développés et les conséquences qui en résultent à l'échelon mondial en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation, de même que pour l'environnement. En outre, bien que les manifestations d'un problème grave aient souvent un caractère local, elles sont inextricablement liées à un ensemble plus vaste d'interactions au sein de l'économie mondiale et aux relations économiques et politiques entre les pays.

- 7. Le programme sur les relations réciproques devra porter sur les questions et problèmes qui, tout en se manifestant dans des situations particulières, ont néanmoins un certain nombre de points communs ; ils résultent de processus interdépendants et complexes; ils pourraient donner lieu à des conflits entre Etats; ils pourraient menacer la survie physique de l'humanité; et ils exigent pénéralement des mesures à l'échelle mondiale.
- 8. A la lumière de ces considérations, le programme de travail sur les relations réciproques devrait comprendre un certain nombre d'activités qui seraient exécutées simultanément et de manière à se renforcer mutuellement. Il faudrait notamment :
  - a) Examiner les problèmes et les secteurs critiques dans le monde entier et les aborder dans une perspective globale;
  - b) Identifier et promouvoir des projets opérationnels sur le terrain sous forme d'études spécifiques en s'appuyant directement sur l'expérience pratique et sur des données empiriques;
  - c) Mettre au point, diffuser, mettre à l'essai, appliquer et améliorer les moyens de planification, options, méthodes et projections en matière de politique générale;
  - d) Effectuer des travaux et recherches théoriques afin de mieux cerner les problèmes et secteurs critiques, élaborer et améliorer le cadre théorique et suivre de près les travaux de recherche en cours dans ce domaine dans diverses parties du monde.
- 9. Le programme de travail sur les relations réciproques devra être mis en oeuvre à différents niveaux local, national, régional et mondial. Il devra également être formulé suivant diverses perspectives temporelles dans l'immédiat et à court terme, à moyen terme et à long terme et devrait tenir dûment compte de l'importance et de l'urgence des problèmes en question.
- 10. La nature et l'ampleur du programme, de même que sa mise en oeuvre, seront déterminées, ou du moins influencées, par les ressources financières mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, directement par le fonds général d'affectation spéciale créé à cette fin et indirectement par les gouvernements, les fondations et les organisations non gouvernementales qui disposent des principaux moyens d'action. La bonne volonté qu'ils mettront à verser des contributions de même que l'ampleur de leur participation seront d'une importance décisive.
- 11. Les objectifs du programme et les résultats escomptés devront être mis au point de manière réaliste et progressivement, compte tenu des facteurs susmentionnés. En outre, étant donné l'ampleur considérable de la question, on devra opérer certains choix et, dans une première étape, concentrer les efforts

sur les éléments d'action et de prise les plus importants et les plus prometteurs. Il convient de noter à ce sujet que de nombreux travaux sur les relations réciproques ont été entrepris dans le cadre du système des Nations Unies et ailleurs. L'effort de recherche qui mérite une mention toute particulière est sans doute le programme intitulé 'L'homme et la biosphère" exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui a établi un vaste réseau de recherche interdisciplinaire dans plus de 50 pays. Toutefois, le programme met davantage l'accent sur les processus physiques que sur les considérations socio-économiques.

12. Dans le programme décrit succinctement ci-après, on s'est efforcé d'éviter les doubles emplois avec des activités entreprises ailleurs et on a insisté sur les moyens supplémentaires et novateurs d'aborder les problèmes complexes des relations réciproques et de combler certaines lacunes évidentes. Le programme a pour but de jeter les bases d'une politique et de mesures concrètes dans ce domaine crucial. C'est une tâche qui devra être exécutée avec grand soin et pour laquelle il faudra adopter des approches itératives, pragmatiques, expérimentales et fondées sur l'expérience.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERNANT LES RELATIONS RECIPROQUES ENTRE LES RESSOURCES, L'ENVIRONNEMENT, LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

#### A. Objectifs du programme

- 13. Les objectifs globaux du programme de travail à l'échelle du système sont les suivants :
- a) Favoriser, aux échelons national et international, la compréhension des problèmes pressants et délicats que posent les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement;
- b) Promouvoir, pour l'étude de ces problèmes et l'élaboration de politiques et stratégies nationales adaptées et intégrées, des méthodes novatrices et pluridisciplinaires;
  - c) Encourager les initiatives internationales en vue d'actions efficaces.

#### B. Eléments constitutifs du programme

- 14. Pour atteindre les objectifs globaux, on envisage de mettre en place un programme d'activités coordonné et pluridisciplinaire.
  - 1. Etudes comparatives de divers cadres géographiques, sectoriels et sociaux
- 15. Il est nécessaire de mieux comprendre comment la connaissance des relations réciproques peut faciliter la planification nationale et régionale de sorte que les politiques et les programmes soient plus complets et mieux coordonnés. Etant donné que les relations réciproques peuvent revêtir des formes et une intensité différentes selon les secteurs et les pays considérés, et même d'une région à l'autre d'un même pays, en fonction notamment de différences de niveaux de développement et de facteurs sociaux et culturels, il faut pousser assez loin l'analyse pour évaluer les interactions et définir les mesures opérationnelles à prendre. Il convient de délimiter les relations réciproques en dissociant leurs divers éléments au moyen d'une série d'études comparatives de cas menées dans diverses régions et divers pays qui permettent d'identifier les problèmes communs auxquels ceux-ci ont à faire face et d'évaluer, sur une base plus générale, l'applicabilité des solutions à y apporter. Considérées dans leur ensemble, ces études doivent permettre de dégager des relations importantes dont on peut envisager l'utilisation opérationnelle dans d'autres contextes semblables.
  - 2. Etudes orientées vers l'action concrète à entreprendre d'urgence en faveur des pays en développement
- 16. Dans certains domaines où les processus en cours ont déjà soulevé des problèmes graves qui requièrent une attention prioritaire, mais sont trop complexes pour être appréhendés dans le cadre d'une recherche unidisciplinaire ou pour être résolus à

l'aide des modèles existants, il est nécessaire de faire appel à des chercheurs, des décideurs et autres personnes qui élaboreront en commun des principes méthodologiques et opérationnels en vue des actions à mener. Dans cette optique, les études orientées vers l'action pourraient permettre d'établir des programmes locaux par la mise en oeuvre de méthodes intégrées et pluridisciplinaires et d'analyse de systèmes en vue de l'évaluation et de la gestion des relations réciproques.

#### 3. Etudes méthodologiques

17. Il convient de pousser plus loin l'étude des problèmes méthodologiques, notamment en ce qui concerne la conception, la collecte des données et la mise à l'essai des approches novatrices et pluridisciplinaires de la recherche et de l'analyse politique. Dans le passé, on accordait une importance considérable à la modélisation et aux projections globales pour l'étude des relations réciproques. Bien que ces outils comportent plusieurs avantages sensibles et puissent aider à mieux comprendre les perspectives à long terme, il est également nécessaire d'explorer de nouvelles techniques et de nouvelles méthodes (comme l'analyse de systèmes et les matrices de comptabilité sociale).

#### 4. Analyse et synthèse des nouvelles connaissances théoriques

Si l'on veut que, au fur et à mesure qu'elles deviennent accessibles, les connaissances relatives aux relations réciproques puissent servir de façon appropriée et directe à la formulation des politiques, il conviendra de mettre au point, dans le cadre des systèmes nationaux, régionaux et internationaux, des mécanismes d'application tels que les processus et les structures d'évaluation. Au niveau international, un important mécanisme est constitué par l'analyse, la synthèse et la coordination des résultats pertinents des recherches poursuivies dans des disciplines et des domaines d'activité fort variés, tant dans le cadre qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, et la communication des résultats ainsi obtenus aux organes intergouvernementaux sur une base suivie. En ce qui concerne la coordination des résultats, il convient de souligner la nécessité de suivre, en définissant leurs relations réciproques, les grandes tendances sociales, culturelles, économiques, démographiques et matérielles et d'évaluer leurs incidences en ce qui concerne les objectifs principaux de développement et les changements implicitement prévus dans les documents de base de l'Assemblée générale relatifs au nouvel ordre économique international, y compris la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe, en date du 5 décembre 1980). Le processus d'analyse, qui nécessitera des consultations interorganisations et la réunion de groupes techniques ou de groupes d'experts, doit permettre de définir de façon explicite les priorités en matière de recherche et de politique par secteur critique ou, le cas échéant région géographique et d'examiner les questions soulevées et les propositions de coopération internationale efficace auxquelles elles donnent lieu.

#### C. Domaines d'activités

19. En ce qui concerne les domaines d'action ou d'étude sur des questions de fond, on s'attachera à l'examen des problèmes intersectoriels dans la mesure où ceux-ci mettent en lumière non pas seulement les relations réciproques et les interactions,

mais également les intérêts et les activités interorganisations et pluridisciplinaires. On accordera une attention particulière aux domaines qui ne sont pas encore au centre de programmes existants, comme le programme de l'UNESCO intitulé l'Homme et la biosphère et les programmes en cours, à l'échelle du système, sur l'environnement et le développement et sur la population et le développement.

20. Les trois domaines d'activités ci-après doivent donner une première orientation en ce qui concerne l'élaboration d'un programme complet d'activités et doivent donc être considérés comme constituant un ordre du jour provisoire auquel d'autres questions de fond seront ajoutées ou dont certains points seront modifiés pour tenir compte des résultats des travaux d'analyse et de synthèse qui auront été effectués.

#### 1. Utilisation rationnelle des ressources mondiales

21. L'analyse de tous les problèmes techniques, économiques, sociaux, mésologiques et politiques que pose l'utilisation à long terme des ressources mondiales et la prise en considération de ces problèmes dans les décisions relatives au développement et dans une optique internationale, exigent un effort multidisciplinaire de grande envergure. Une attention particulière doit être accordée aux ressources alimentaires et énergétiques ainsi qu'à d'autres domaines : forêts, pêcheries, eau, minéraux non combustibles et atmosphère. Les principales notions qu'il pourrait s'avérer utile de prendre en compte dans la réalisation de ces études interdisciplinaires, sont entre autres les suivantes : a) les système d'utilisation des ressources; b) les techniques d'exploitation, en particulier l'utilisation bivalente et le recyclage; c) la notion d'utilisation rationnelle des ressources et le concept d'indicateur de rationalité pour l'évaluation des schémas et stratégies en matière de ressources; et d) la responsabilité internationale à l'égard des ressources mondiales. Ces études devraient contribuer à faire mieux comprendre les relations réciproques entre la population, l'environnement, le développement et l'utilisation des ressources et indiquer les moyens d'améliorer ces relations. Elles pourraient également faciliter la mise à jour des inventaires de ressources, tant à l'échelon mondial qu'au plan national, et suggérer des mesures qui permettent aux pays en développement de mieux connaître leurs ressources et d'en déterminer, sur une base continue, les utilisations possibles. Elles pourraient servir de base pour a) la formulation de politiques visant à faciliter l'accès des pays aux informations touchant l'utilisation des ressources naturelles et le transfert de ces informations tant d'un pays que d'une génération à l'autre; b) la définition des modalités de la gestion du patrimoine commun de l'humanité, celui-ci comprenant les régions riches et les zones arides; et c) la formulation des politiques à adopter pour que les excédents financiers provenant de l'exploitation des ressources naturelles et de l'environnement servent à développer ces ressources et soient équitablement répartis à l'intérieur des pays, entre les pays et entre les générations.

#### 2. Schémas de consommation et styles de vie

22. Au niveau des relations réciproques, une deuxième série de problèmes critiques se pose lorsqu'on examine les graves répercussions qu'ont les techniques de production et les schémas de consommation actuels sur les ressources renouvelables et non renouvelables. Il faudrait entreprendre des études empiriques, de type

multidisciplinaire, sur les styles de développement qui mettent particulièrement en lumière les tendances "aberrantes", ou non viables à longue échéance, qui se manifestent dans les processus de croissance et de mutation au sein d'une société donnée, en ce qui concerne : a) les niveaux et schémas de production; b) la participation des différentes classes et groupes aux activités économiques, sociales et politiques; c) la répartition des revenus et de la richesse: d) les schémas de consommation et e) les systèmes de valeur, les attitudes et les motivations. Les résultats de ces études permettraient de concevoir d'autres schémas de consommation qui tiendraient compte tout à la fois du développement, des voeux et aspirations de la population, des ressources disponibles et des impératifs environnementaux. Ces études pourraient également suggérer la mise au point de techniques de remplacement, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation, de l'habitat, des transports, de la santé et de l'éducation, avec les changements institutionnels que cela impliquerait.

#### 3. Améliorer et élargir la densité potentielle

23. La notion de densité potentielle est une notion relative. Outre la résilience et le dynamisme inhérents aux écosystèmes, cette densité peut être accrue de diverses manières, en particulier par une exploitation plus méthodique des ressources naturelles locales, par la diversification de l'économie et par la modification des schémas de consommation. Toujours dans le domaine des relations réciproques, une troisième série de tâches s'imposent qui consistent, entre autres, à repérer et délimiter géographiquement les zones ou écosystèmes jouant un rôle critique, en particulier les régions où d'importants groupes de population sont directement tributaires d'un écosystème déterminé. Une surveillance périodique de la situation dans ces régions s'avérerait nécessaire. Certaines d'entre elles sont bien connues. Il s'agit, notamment, des contreforts de l'Himalaya, du Sahel, de certaines zones de forêts tropicales et de certains bassins hydrographiques. Il faudrait faire des études détaillées et des analyses en vue d'aider les pays intéressés à mettre au point une stratégie à long terme visant au développement continu de ces régions. Il faudrait également mettre au point des méthodes qui permettent d'éviter la dégradation de l'environnement et qui servent à renforcer et à évaluer, en termes de production, les ressources marines, forestières et agricoles de certaines zones déterminées.

## D. Activités rentrant dans le cadre du programme pour 1981-1982

#### 24. Les activités suivantes sont en cours :

- a) Consultations avec les organisations et les commissions régionales des Nations Unies en vue d'établir des modèles d'études à entreprendre dans le cadre du programme de travail à l'échelle du système et de mettre au point des arrangements de coordination et de coopération interinstitutions;
  - b) Contacts avec les gouvernements;
- c) Formulation d'études spécifiques à entreprendre aux échelons national, régional et international, dans les limites des ressources dont les organisations disposent actuellement ou à l'aide des ressources additionnelles fournies par les contributions volontaires au fonds d'affectation générale créé à cette fin.
- 25. Des projets précis ont été formulés sur la base des activités entreprises à ce jour, et seront inclus dans le programme de travail relatif aux relations réciproques entrepris à l'échelle du système. La liste de ces projets fait l'objet de l'appendice du présent document.

#### E. Appui au programme

- 26. Les activités en cours sont réalisées à l'aide des ressources dont dispose le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et font intervenir également d'autres organismes des Nations Unies Une fois que les activités envisagées dans le programme de travail relatif aux relations réciproques intéressant l'ensemble du système entreront dans la phase d'exécution, le Bureau du Directeur général devra faire face aux besoins nouveaux qui surgiront en matière de coordination, de planification et d'évaluation des activités de fond et de gestion des ressources du fonds d'affectation. L'appui que le Bureau du Directeur général sera appelé à apporter au programme relatif aux relations réciproques devra revêtir, en particulier, les formes suivantes :
  - a) Activités de coordination, y compris consultations avec les organisations des Nations Unies; préparation de réunions interinstitutions; recherche des institutions nationales, des centres de recherche et des organisations non gouvernementales intéressés; et mise au point d'un réseau de communication qui facilite l'échange des informations, l'examen des activités et la diffusion des résultats;
  - b) Activités de fond: planification et évaluation du programme, mise au point des propositions de projets, examen des travaux en cours et préparation des bilans périodiques, identification des lacunes dans les travaux entrepris à l'échelle du système, prévision des problèmes futurs et formulation des recommandations;

- c) Gestion du fonds d'affectation spéciale et activités connexes, en particulier suite à donner aux demandes de fond et préparation de rapports périodiques destinés aux donateurs.
- 27. Les vues exprimées par les délégations intéressées touchant le financement des activités d'appui ont été notées dans le cadre de l'application des règles de gestion financière et du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, pour ce qui est de la portion des dépenses normales d'appui au programme qui, sinon, constituerait une charge financière supplémentaire pour l'Organisation. On compte donc que les ressources nécessaires pour financer ces activités seront obtenues en déduisant des contributions versées au fonds d'affectation le montant normalement affecté au remboursement des dépenses d'appui. Le volume de l'appui nécessaire et des remboursements correspondants dépendront dans une large mesure des contributions versées au fonds. Aussi le Directeur général a-t-il l'intention d'examiner ces arrangements en se basant sur l'expérience acquise pendant la première année d'opération du fonds et de faire rapport à l'Assemblée générale, si besoin est, à sa trente-septième session.
- 28. Le Directeur général propose également que soit créé un petit organe consultatif composé de quatre experts de haut niveau choisis par le Secrétaire général à l'extérieur du système des Nations Unies. Ces experts, qui exerceraient leurs fonctions à titre individuel, se réuniraient périodiquement pour examiner les activités entreprises dans le cadre du programme de travail relatif aux relations réciproques, évaluer l'orientation générale du programme ainsi que les résultats accomplis, formuler des recommandations sur l'évolution future du programme et donner des conseils sur la gestion du fonds d'affectation. Les dépenses afférentes aux réunions de cet organe consultatif seraient financées à l'aide des ressources du fonds.
- 29. Il est proposé de maintenir les mécanismes existants de coordination interinstitutions pour les travaux relatifs aux relations réciproques qu'offre le Comité consultatif pour les questions de fond (Programme).